FRANÇAIS · 4E / COURS

Les propositions subordonnées

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Ce que tu vas comprendre

« Le livre que tu m'as prêté est passionnant. » « Je sais qu'il viendra. » « Quand il pleut, je reste chez moi. » Ces phrases ont toutes deux verbes conjugués, donc deux propositions, dont une dépend de l'autre. Ce chapitre explique ce qu'est une proposition, comment une phrase complexe est construite, et les trois grandes subordonnées : relative, conjonctive complétive et circonstancielle.

01 L'idée : la remorque

Une proposition principale est une **voiture** qui peut rouler seule. Une subordonnée est une **remorque** : elle a son propre chargement (un verbe conjugué), mais elle ne peut pas avancer sans être accrochée. Le **mot subordonnant** (qui, que, quand, parce que…) est l'attelage.

Proposition : groupe de mots organisé autour d'un verbe conjugué. Autant de verbes conjugués, autant de propositions. **Phrase complexe** : phrase qui contient plusieurs propositions. **Proposition principale** : celle dont dépendent les autres. **Proposition subordonnée** : proposition qui dépend d'une autre et commence par un mot subordonnant.

01 Trois façons de relier des propositions

- **Juxtaposition** : par une virgule, un point-virgule ou deux-points. « Il pleut, je reste. »
- **Coordination** : par une conjonction de coordination (mais, ou, et, donc, or, ni, car). « Il pleut donc je reste. »
- **Subordination** : par un mot subordonnant. « Je reste parce qu'il pleut. »

01 La subordonnée relative

Elle commence par un **pronom relatif** : qui, que, quoi, dont, où, lequel. Elle complète un **nom**, appelé **antécédent**. « Le livre **que tu m'as prêté** est passionnant. » Antécédent : « livre ».

On peut souvent la supprimer : la phrase reste correcte, mais moins précise.

La subordonnée conjonctive complétive

Elle commence par la conjonction **« que »** et complète le **verbe**, dont elle est souvent COD. « Je sais **qu'il viendra**. » Je sais quoi ? qu'il viendra. On ne peut pas la supprimer : « Je sais » seul est incomplet.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/francais/4e/propositions-subordonnees/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

La subordonnée circonstancielle

Elle commence par une conjonction (quand, parce que, pour que, si, bien que…) et indique une circonstance. On peut la déplacer.

Conjonction	Circonstance
quand, lorsque	temps
parce que, comme	cause
pour que, afin que	but
si	condition
bien que	opposition

Que relatif ou que conjonction ?

Regarde le mot placé avant. S'il y a un **nom** que « que » reprend, c'est un relatif : « la lettre **que** j'écris ». S'il y a un **verbe**, c'est une conjonction : « je crois **que** tu as raison ». Le relatif a une fonction dans la subordonnée (ici COD de « écris ») ; la conjonction n'en a aucune.

Document : un vers de Victor Hugo

> *« Demain, dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, / Je partirai. »* Victor Hugo, Les Contemplations (1856)

Ce que montre ce document : deux verbes conjugués, « blanchit » et « partirai », donc deux propositions. « Je partirai » est la principale. « Où blanchit la campagne » est une subordonnée **relative** : elle commence par le pronom relatif « où » et complète le nom « heure ». On note aussi l'inversion du sujet (« blanchit la campagne ») : elle donne au vers sa musique.

Exemple guidé

Analyse : « Quand la nuit tomba, l'homme que j'avais suivi entra dans une maison. »

1. Verbes : tomba, avais suivi, entra. Trois propositions.
2. Principale : « l'homme entra dans une maison ».
3. « Quand la nuit tomba » : circonstancielle de temps.
4. « que j'avais suivi » : relative, antécédent « l'homme ».

Les pièges

- Une relative complète un nom, une complétive complète un verbe.
- « Où » relatif ne marque pas toujours le lieu : « l'heure où » marque le temps.
- Compte les verbes conjugués : un infinitif ne forme pas une proposition.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/francais/4e/propositions-subordonnees/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits